CHARTE

DE LA

"Municipal Improvement Association (Association de l'Amélioration Municipale) de la Nouvelle Orléans.

Etats Unis d'Amérique, Etat de la Louisiane, paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle Orléans.

Qu'il soit connu que ce trentième jour du mois de juin, de l'année de notre Seigneur, mil-huit-cent quatre vingt-dix sept (1897), et de l'indépendance des Etats Unis d'Amérique la cent-vingt-et-unième, pardevant moi, James Siméon, notaire dûment commissionné et qualifié, dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, sont venus et ont comparu per onnellement les différentes personnes dont les signatures sont ici inscrites, qui ont déclaré que se prévalant des dispositions des lois de l'Etat de la Louisiane elles se sont, par la présente, formées et constituées en un corps incorporé par la loi, pour les objets et fins et d'après les conventions et les stipulations qui suivent, à savoir:

ARTICLE I.

Le nom de ladite corporation sera "THE MUNICIPAL IMPROVEMENT ASSOCIATION OF NEW ORLEANS"; son domicile sera en la ville de la Nouvelle Orléans et elle aura le droit et l'autorité d'exister avec droit de succession sous son nom incorporé et pour un terme de vingt-cinq ans, à partir et après la présente date; d'adopter et d'employer un sceau corporatif et de le changer à plaisir; d'acquérir, acheter, louer, vendre et hypothéquer des propriétés conformes à la loi; d'adopter et d'établir des règlements et régulations pour la gérance de ses affaires en général; de posséder et jouir de tous les droits et privilèges alloués à de telles corporations. Toutes les assignations et autres procédures légales devront être servies au Président, et en son absence, au Vice-Président, agissant en son lieu et place.

ARTICLE II

Les buts, objets et fins pour lesquels cette corporation est établie sont par la présente déclarés être:—

Premièrement—La culture de la science et de la littérature par l'établissement et accroissement graduel d'une librairie à l'usage gratuit de tous les membres de l'association, et le maintien d'une salle fournie de tous les journaux, revues et magazines du jour, soit scientifiques, littéraires ou politiques, devant être ouverte aux heures raisonnables du jour, à la disposition des membres et de leurs invités, sans aucun coût.

Deuxièmement—De faire des arrangements pour des lectures, débats et discussions sur des question historiques, scientifiques, sociales, civiques et politiques comprenant les problèmes de gouvernement municipal moderne, dans le but d'obtenir des améliorations publiques, l'ordre public, la santé et la prospérité de la ville de la Nouvelle Orléans.

ARTICLE III.

Les membres de cette association seront les dits souscripteurs à cet instrument et telles autres personnes qui pourront être subséquemment admises parmi les membres par un vote du Bureau de Direction. Chaque membre de l'association devra payer d'avance la somme de $3 comme quoti d annuelle, pour l'année courante, avec l'autorité du Bureau de Direction d'augmenter à $5, et avec l'autorité de, l'association d'encore augmenter les dites quotités. Ne pas payer la dite quotité dans les 30 jours qui suivront l'avis et la demande officielle, sera considéré comme une résignation et un abandon de tout intérêt dans l'avoir ou travaux de l'association.

ARTICLE IV.

Toutes les affaires de l'association seront gérées par un bureau de quarante directeurs, qui seront membres de la société jusqu'au deuxième mardi de janvier 1899; et jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus, les personnes qui suivent constitueront ce bureau:

I L Lyons, Lewis Johnson' George Lhote, John Hanson Kennard, Geo Soulé, W H Douglas, Hugh McCloskey, Sam Geoghegan, Jno B Meyers, E F Kohnke, Geo B Matthews, Dr Geo K Pratt, W H Dwyer, James D Hill, S F Heaslip Wm B Bloomfield, Charles Janvier, Geo W Young, W H Byrnes, W A Gordon, T J Stanton W E Lawrence, Thos J Woodward R M Walmsley, J C Morris, J Weis, Herman Meader, W B Schmidt, John Everett, Breedlove Smith, J W Hearn, Peter S Lawton, Dennis Sheen, Maurice Stern, J B Sinnot, C Edmund Kells, Jr, P W Mulqueeny, Robt B Jones, J C Murphy and W W Carre.

Neuf membres de ce Bureau de Direction constitueront un quorum pour la transaction des affaires. Le second mardi de janvier 1899 et de chaque année qui suivra une réunion générale de l'association sera tenue pour l'élection d'un Bureau de Directeurs et tels autres buts qui seront nécessaires. A chaque réunion générale le Bureau de Direction sera élu par un vote d'une majorité des membres présents. Le vote sera pris par ballottage.

Toutes les vacances dans le Bureau ou parmi les officiers seront remplies par les membres restants. Les détails des travaux et de la gérance de l'association seront spécifiés dans les règlements qui seront faits de temps en temps par le Bureau de direction; et quand ils seront faites de cette façon ils devront être suivis par tous les membres de l'association, mais il n'y aura pas de note par procuration.

ARTICLE V.

Les officiers de l'association seront un président, sept vice-présidents et un trésorier, qui seront tous membres du Bureau de Direction, et un secrétaire qui n'aura pas besoin d'être membre du Bureau de Direction, et ils seront élus annuellement par le Bureau, commençant le second mardi de janvier 1899; en attendant les personnes qui suivent seront les officiers de cette association:

Président—Wm B. Bloomfield.
Premier Vice Président—I. L. Lyons.
Deuxième Vice-Président—Geo. Lhote.
Troisième Vice-Président—Hugh McCloskey.
Quatrième Vice-Président—Lewis Johnson.
Cinquième Vice Président Herman Meader.
Sixième Vice Président—T. J Woodward.
Septième Vice Président—E. F. Kohnke.
Trésorier—Julius Weis.
Secrétaire—J. H. Kennard.

ARTICLE VI

Aucun membre de ladite association ne sera jamais tenu responsable des contrats ou faites de ladite corporation, ni responsable de sa contribution d'aucun montant autre que la balance non payée que ledit membre devra à ladite organisation, et aucune informalité dans l'organisation n'aura pour effet d'annuler cette charte ou d'exposer les membres à aucune responsabilité.

ARTICLE VII.

L'acte d'incorporation pourra être amendé, odifié ou altéré, ou ladite corporation pourra être dissoute par un vote des deux-tiers des membres présents à une réunion spéciale des membres convoquée à cet effet, et après la publication d'un avis pendant vingt jours consécutifs dans un journal quotidien de la Nouvelle-Orléans, laquelle publication sera considérée comme un avis suffisant à tous les membres de l'association à telle réunion.

En cas de dissolution, tant par telle action ou par l'expiration du temps fixé pour la durée de la charte; les affaires de l'association seront liquidées par trois membres, nommés par une réunion semblable appelée de la même façon.

Fait et passé dans mon bureau à la Nouvelle-Orléans, Lne., au jour et à la date ci-dessus inscrits, en présence de James E Mullen et James L Harris, témoins compétents, résidents de cette ville qui ont signé les dits articles avec les dites personnes qui ont comparu et moi, notaire, après que lecture ait été dûment faite.

[Original signé]

I L Lyons,	W H Dwyer.
W E Lawrence,	Peter S Lawton,
Lewis Johnson,	James D Hill,
Jac Trautman,	Dennis Sheen,
George Lhote,	S F Heaslip
Thos J Woodward,	Maurice Stern,
John Hanson Kennard,	A L J Dwyer.
R M Walmsley.	J B Sinnott,
Geo Soulé,	Wm B Bloomfield,
J C Morris,	C Edmund Kells, Jr,
W H Douglas,	Charles Janvier,
J Weis,	P W Mulqueeny,
Hugh McCloskey,	Geo W Young,
Herman Meader,	Robt B Jones,
Sam Geoghegan,	W H Byrnes,
W B Schmidt,	J C Murphy,
Jno. B Meyers,	W A Gordon,
John Everett,	W W Carre,
E F Kohnke.	T J Stanton,
Breedlove Smith,	John T Gibbons,
Geo B Matthews,	Patrick McCloskey,
J W Hearn,	Jos Trautman
E K. Pratt, M. D.	

JAMES E. MULLEN,
JAMES L. HARRIS,
Témoins.

JAS. SIMEON, Notaire Public.

Nouvelle Orléans, 30 juin 1897.

Le ci-dessus acte d'incorporation m'ayant été soumis pour examen en ce qui concerne sa légalité, je suis de l'opinion que les buts et objets de la corporation, tels qu'ils sont spécifiés dans le dit acte, sont légaux, et qu'aucune des dispositions qu'il contient n'est contraire à la loi.

(Signé) JOHN J. FINNEY,
Assistant Avocat de District pour la paroisse d'Orléans.

Je, soussigné, annotateur des hypothèques, en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ces présents que l'acte ci-dessus d'incorporation de The Municipal Improvement Association of New Orleans a été dûment enregistré ce jour en mon bureau dans le livre 600, folio—

Nouvelle-Orléans, Lne. 30 juin 1897.
(Signé). JAMES E. KELLY,
Annotateur des Hypothèques.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans.

Je, James Simeon, notaire dûment commissionné et qualifié en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ceci que la copie ci-dessus est une vraie et exacte copie de l'acte primitif d'incorporation de The Municipal Improvement Association of New Orleans, aussi bien que les différentes certificats de l'avocat de district et de l'annotateur des hypothèques en et pour cette paroisse ci-dessus attachés et enregistrés dans les archives dans mon bureau.

En foi de quoi, j'ai signé et apposé mon sceau officiel à la Nouvelle-Orléans, Lne., le 30me jour de juin A. D. 1897.

{Sceau} JAS. SIMEON,
Notaire Public.

2 juil—2 8 15 22 29

VENTES A L'ENCAN

PAR PAUL & GURLEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PLACEMENTS ATTRAYANTS

Propriétés de choix dans le Troisième District.

Jolis cottages seuls et doubles sur les rues Bourgogne, Louisa et Congress.

Succession de Mme Elizabeth Hart Szabary.

No 51,751 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul, Encanteur—Bureau No 727 rue Commune— Le MARDI, 10 août 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 rue Commune, entre les rues St Charles et Camp, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Tèard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 30 juin 1897, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Mme Elizabeth Hart Szabary, épouse du Dr Latzi Szabary; il sera vendu aux enchères publiques, à savoir—

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, privilèges, etc., qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Port, Engheln, maintenant avenue Lafayette, et Amour, maintenant kempart, ne urant, en mesure anglaise, 29 pieds de face sur la rue Craps, maintenant Bourgogne, par 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un confortable cottage double couvert en ardoises, désigné par le numéro municipal 2617 et 2619 rue Bourgogne, bien subdivisé, bon coin, bonne localité, commandant des locataires permanents et rapportant $16 par mois.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies, privilèges, etc., qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Piété, Dauphine, Bourgogne et Louisa, désigné comme lot No 13 sur un plan de L. J. Pilié, en date du 17 mai 1843; le dit lot mesure (au pied américain) 32 pieds de face à la rue Louisa sur une profondeur de 118 pieds 3 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une jolie et confortable résidence simple, comme cottage, sous No 837 rue Louisa, confortablement subdivisé grande cour avec une entrée pour wagon, une bâtisse en bois à deux étages couverte en ardoises dans le fond, un bon poulailler, près de toutes les commodités et désirable pour occupation ou pour un placement. Loyer à bas prix à $12 par mois à de bons locataires.

3° Deux certains lots de terre (formant l'encoignure des rues Dauphine et Congrès) ensemble avec toutes les améliorations, etc. qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Congress, Dauphine, Enfantin et Royale, désigné comme lots B et C, sur un plan de Edgar Pilié, voyer, en date du 26 août 1890, et mesurant comme suit: le lot B mesure 31 pieds 5 pouces de face à la rue Congrès sur une profondeur entre lignes parallèles de 98 pieds 9 pouces et 4 lignes, et le dit lot C mesure 45 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Congrès sur une profondeur entre lignes parallèles et face à la rue Dauphine de 66 pieds 9 pouces et 2 lignes, le tout conformément à un plan de A. D'Hémécourt en date du 17 janvier 1848 et par Jos Pilié, voyer, en date du 31 mai 1835.

Les améliorations consistent en un bon et confortable cottage double convenablement arrangé à l'encoignure des rues Congrès et Dauphine, portant le No mun. 739 rue Congress, commandant un bon locataire, un voisinage s'améliorant et près de toutes les commodités.

Conditions—Un tiers on plus comptant, au gré de l'acquéreur et le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque, etc., sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt par an, ensemble avec toutes les clauses usuelles de garanties. Les acquéreurs assumeront les taxes de 1897 en sus du prix de leur adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Fred. Adolph notaire. Un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

4 juil—4 11 18 25—août 1 8 à date.

VENTE PAR LE CONSTABLE.

M. et Mme P. J. McColgan vs A. J. Thomas.

TROISIEME COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans No 7,779—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. P. F. Hennessy, juge de la Troisième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encchère publique, le JEUDI 22 juillet 1897, à midi, à la Troisième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, [5me District], la propriété suivante décrite, à savoir—Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le No 11 de l'ilet No 98, borné par les rues Atlantique, Pacifique, Eliza et Evelina, d'après un plan dressé par W. T. Thompson, Esq., voyer, daté le 7 mars 1849, lequel lot mesure trente-et-un pieds sept pouces de face à l'avenue Atlantique sur cent trente-trois pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Saisi dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée d'a rès un inventaire en mon bureau. Conditions—Comptant sur les lieux.

N. E. HUMPHREY.
Constable de la Troisième Cour de Cité de la Nlle-Orléans.
20 juin—29 24 juil 1 8 15 22

VENTES PAR LE CONSTABLE

Mme B. M. Gogarty vs Kurz Cornice Co.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle-Orléans—No 31,175—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. W. R. Richardson, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, rue Lafayette, entre Camp et Magasin, le VENDREDI, 23 juillet 1897 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot d'outils de ferblantier et de fabricant de corniches, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée

Conditions—Comptant sur les lieux.

ED. P. FOLEY,
Constable de la Première Cour de Cité.
13 juillet—13 18 23

L'Ivrognerie, ou la Polydipsie Ebriété guérie sans que la personne affectée de cette maladie le sache ou puisse jamais le découvrir. **Médication facile, n'offrant aucun danger. Pour plus amples détails, envoyer deux timbres poste de deux sous. Toute correspondance strictement confidentielle. Docteur A. R. de Villeneuve, P. O. Box 1668, Nouvelle-Orléans, Louisiane.**

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée de valeur du Troisième District portant les nouveaux numéros municipaux 1216 et 1218 rue Louisa, entre Morales et Urquhart.

Vve Mary Spindler vs Mme Margaret Hammerer veuve de feu Christian Frederick Gerdes.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 53,720—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 22 juillet 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et leurs dépendances, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou quelque sorte, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet No quatorze, borné par les rues Morales, Urquhart Clouet et Louisa. Le dit lot de terre étant désigné par le No un sur un plan tiré par Pilié et De Pouilly, ingénieurs le 26 octobre 1865, déposé dans le bureau de Ernest Ende, ancien notaire en cette ville, et mesurant en mesure américaine conformément au plan, trente quatre pieds deux pouces cinq lignes de face à la rue Louisa sur une profondeur de cent quarante pieds huit pouces deux lignes entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
FRANK ZENGEL,
Avocat pour le Plaignant.
19 juin—19 25—2 9 16 22 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur dans le Deuxième District, No 2637 rue Toulouse, entre les rues Dorgenois et Broad, (la rue à l'arrière étant la rue St-Pierre.)

W. C. Faust et James McRacken, receveurs du Pelican Homestead Building Association vs William Weiser.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 53,866—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 5 Août 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Gravez et Miro, désignés comme lots Nos, 6 et 7 de l'ilet No 22, sur un plan dressé par A. D'Hemecourt, voyer, en date du 16 juillet 1853 et déposé en l'étude de P. C. Cuvillier, ancien notaire conformément audit plan, lesdits lots se touchent et mesurent chacun vingt huit pieds six pouces de face à la rue Bienville sur une profondeur de cent huit pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
FRANK ZENGEL,
Avocat pour les plaignants.
2 juil—2 9 16 23 30—5 août.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un lot de terre de valeur dans le Deuxième District.

Joseph Vaccaro vs Paul N. Vernenill.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 53,777—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 12 août 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet numéro 320, borné par les rues Ursulines, Hôpital Dorgenois et Rocheblave; lequel dit lot de terre est désigné par le numéro douze sur un plan dressé par J. A. Pueyo, architecte, le 16 juillet 1844 et déposé pour référence dans le Bureau de Félix Percy, alors notaire en cette ville, et mesurant, conformément au dit plan, en mesure anglaise, trente sept pieds quatre pouces de face à la dite rue Ursulines sur cent trois pieds deux pouces et huit lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
9 juil—9 10 16 23 30—août 6 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée du Deuxième District, Rue Bienville, entre les rues Broad et White, (la rue à l'arrière étant la rue Douane.)

Firemen's Building Association vs Mme Sarah Coll et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 51,679—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 29 juillet 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues White, Douane, Broad et Bienville, désigné par la lettre A de l'ilet No 363, mesurant, conformément au dit plan du voyer Arthur DeArmas, le 2 janvier 1889, trente-deux pieds deux pouces de face à la rue Bienville sur une profondeur de cent trente-quatre pieds neuf pouces et quatre lignes entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25 juin—25—juil 2 9 16 23 29

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété dans le Deuxième District.

1er morceau étant un lot vacant sur la rue Ste-Anne, entre les rues Gayoso et Salcedo.

2me morceau étant une propriété améliorée portant le No 1030 sur la rue Ste-Anne, entre les rues Bourgogne et Remparts.

Gus. Seidel vs Mlle Louise Dorousseau

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 53,815—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 5 août 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 405, borné par les rues Ste-Anne, Gayoso, Orléans et Salcedo, le dit lot est désigné par le No 15 et mesure au pied américain trente-et-un pieds six pouces de face à la rue Ste-Anne, le même mesurement sur la ligne du fond par quatre-vingt-neuf pieds sept pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 14 et quatre-vingt-neuf pieds six pouces et cinq et demie lignes sur la ligne qui le divise du lot No 16, le tout conformément au dit plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le 15 juin 1871 et déposé en l'étude de F. D. Seghers, notaire, comme plan numéro un.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 402, borné par les rues Ste Anne, Orléans, Bourgogne et Remparts et mesurant vingt deux pieds de face à la rue Ste Anne, sur une profondeur de soixante quinze pieds.

Saisi dans l'affaire ci-de sus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 juillet—2 9 16 23 39—août 5

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Grandes Propriétés de Valeur du Sixième District. Dans l'ilet borné par l'avenue Napoléon, les rues Jena, Annonciation, ancien nement Jersey et Laurel.

Avec bâtisses et améliorations.

Joseph Seidel vs Thomas E. Evershed.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 52,417—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 5 août 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 405, borné par les rues Ste-Anne, Gayoso, Orléans et Salcedo, le dit lot est désigné par le No 15 et mesure au pied américain trente-et-un pieds six pouces de face à la rue Ste-Anne, le même mesurement sur la ligne du fond par quatre-vingt-neuf pieds sept pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 14 et quatre-vingt-neuf pieds six pouces et cinq et demie lignes sur la ligne qui le divise du lot No 16, le tout conformément au dit plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le 15 juin 1871 et déposé en l'étude de F. D. Seghers, notaire, comme plan numéro un.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 402, borné par les rues Ste Anne, Orléans, Bourgogne et Remparts et mesurant vingt deux pieds de face à la rue Ste Anne, sur une profondeur de soixante quinze pieds.

Saisi dans l'affaire ci-de sus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 juillet—2 9 16 23 30—août 5

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente du Shérif d'une Grande Propriété de Valeur et Améliorée du Sixième District, Connue comme "Eble's Nursery" nouveau No. 6030 rue Hurst.

Jules Fonta vs Charles Eble.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 53743. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 29 juillet 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent situé dans le Sixième District de la Nlle Orléans dans l'ilet désigné par le numéro municipal "300" borné par les rues State, Jennet, Hurst, et la ligne de la propriété anciennement appartenant à D. F. Burthe, conformément au plan original de la ville de Boomingdale, dressé par B. Buisson, architecte, en date du 12 décembre 1836 et déposé en l'étude de W. Y. Lewis, ancien notaire, les dits lots sont désignés par les numéros 14, 15 et 16, sur un plan et certificat de voyer fait par H. W. W. Reynolds, en date du 13 juin 1890, et annexé à un acte passé pardevant James McConnell jr notaire, le 17 juillet 189; les dits lots se touchent et mesurent comme suits:

Les lots nos 14 et 15 mesurant chacun vingt-huit pieds dix pouces et trois lignes de face à la rue Hurst, sur une profondeur de cent cinquante pieds et deux lignes entre lignes parallèles et égales; le lot No 14 touchant dans le fond aux lots 9, 10, 11, 12, et 13 et le lot No 16, mesurant vingt-huit pieds, dix pouces et quatre lignes de face à la rue Hurst, sur une profondeur et face de cent cinquante pieds et deux lignes de la propriété anciennement appartenant à D. F. Burthe, de laquelle il forme l'encoignure.

Saisi dans l'affaire ci-de sus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
13 juil—13 14 17 20 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu, installations et stock, etc., d'une buvette de première classe.

Aussi meubles de maison

Au Nos 235 et 237 rue Baronne, coin de la rue Gravier.

Mme Nettie B. Boullemet vs F. J. Hagan et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 53,798—En vertu d'un ordre de vente en date du 12 juillet 1897, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan, au local ci-après désigné, le SAMEDI 24 juillet 1897, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local du rez-de-chaussée et 1er étage aux Nos 235 et 227 rue Baronne, coin de la rue Gravier—

Le contenu, installations, etc., d'une buvette que contient le dit local: aussi, un lot de meubles de maison, etc., conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans,
13 juil—13 14 17 20 24

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un grand lot de valeur dans le Troisième District.

Vve P. Schneider vs Ernest V. Reiss et W. Morgan Gurley, sindic de E. V. Reiss.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 53,290—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 15 juillet 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Roman, Prieur, Kerlerec et Esplanade, et mesurant quarante-cinq [45] pieds deux [2] pouces de face à la rue Kerlerec, sur une profondeur de cent vingt [120] pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
11 juin— 11 18 25— iui let 2 9 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété située sur la rue Canal.

Rosetta Gravel Paving and Improvement Company vs Jean Carrere.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 39,670—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 15 juillet 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Une certaine portion de terrain, faisant partie dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 818 borné par les rues Canal, Gas Olympia et Murat, laquelle portion de terre forme l'encoignure des rues Canal et Olympia et mesure 202 pieds 6 pouces de face à la rue Canal et 117 pieds de face à la rue Olympia, sur 253 pieds sur la ligne du fond s'étendant de la ligne de la rue Canal à la rue Olympia—

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions

1° L'acquéreur payera, en comptant, les 6inq versements passés dus de $116 93 chacun, avec intérêt sur chacun des dits versements à raison de six pour cent par an à partir du 17 décembre 1892 jusqu'au jour de la vente et les traits et charges de l'affaire et la vente, et les taxes de l'Etat et de la Ville dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera le paiement des cinq versements de $116 93 chacun devenant dus respectivement le 17 décembre 1897, le 17 décembre 1898, le 17 décembre 1899, le 17 décembre 1900 et le 17 décembre 1901; chacun portant intérêt à raison de six pour cent par an à partir du 17 décembre 1892 jusqu'au paiement final, les intérêts sur les dits versements à partir du 17 Déc 1892 au jour de la vente devant être retenus par l'acquéreur du montant de la vente; l'acquéreur doit payer l'intérêt sur les dits versements à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final.

Le tout doit être garanti par l'en et privilèges de vendeur sur la propriété vendue.

3° Et le reste du prix de l'adjudication, s'il y a, comptant, sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 juin—12 18 25—juillet 2 9 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande propriété de valeur améliorée. du Sixième District. Formant l'encoignure des rues Milan et Dryades.

Et portant le numéro municipal 1902 rue Milan.

F. J. Dreyfous vs Susan B. Pocheln et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 53,748—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 22 juillet 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Trois certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Robert, Soniat Dryades et St Boris mesurant 202 pieds 9 pouces de face sur la rue Soniat, par 130 pieds de profondeur et de face sur la rue St Denis et Dryades 202 pieds 9 pouces sur 130 pieds de fond, le divisant de la balance au dit ilet.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
19 juin—19 25 juillet—2 9 16 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du shérif du contenu et installations et stock du grand magasin de Cigares et de Tabac.

J. M. Narbaux vs Charles E. Sarrazin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 53,905—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci après désignés, le LUNDI, 19 juillet 1897, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci après décrite, à savoir:

Au local occupant des rues Decatur et Ursulines.

Le contenu et installations et stock de la manufacture et du magasin de Cigares et de Tabac, dans ledit local consistant en un grand stock de cigares, tabac, cigarettes tabac à priser, pipes, porte cigares, cannes à jouer, comptoirs, étagères, vitrines coffre fort, éventail électrique, meubles, balances, divers, etc., le tout d'après l'inventaire enregistré

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
7 juil—7 12 15 19

ANNONCE JUDIC